

RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel d'exploitant / d'exploitante de station d'épuration

Modification du **07 JUL. 2022**

L'organe responsable,

vu l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle¹,

décide:

I

Le règlement du 2 mai 2013 concernant l'examen professionnel d'exploitant / d'exploitante de station d'épuration est modifié comme suit :

2.1 Composition de la commission d'examen

2.12 (...) Les séances de la commission d'examen peuvent être réalisées sous forme de vidéoconférence.

¹ RS 412.10

5.1 Épreuves d'examen

5.11 L'examen comporte les épreuves suivantes et sa durée se répartit comme suit :

Épreuve	Type d'épreuve	Durée
1	Connaissances professionnelles de base	
a)	Cycle de l'eau et écologie des eaux, bases légales, sécurité, hygiène	écrit 1 h
b)	Cycle de l'eau et écologie des eaux, bases légales	oral 0,5 h
c)	sécurité, hygiène, conduite de personnel	oral 0,5 h
2	Collecte et transport des eaux usées	écrit 1 h oral 0,5 h
3	Traitement des eaux usées	écrit 3 h oral 0,5 h
4	Traitement et élimination des boues	écrit 2 h oral 0,5 h
5	Procédés complémentaires	
a)	Examen de laboratoire	pratique 2 h
b)	Analytique, MCC-MCR, énergies, émissions	écrit 1 h
c)	Analytique, exploitation des données, MCC-MCR, énergies, émissions	oral 0,5 h
d)	Administration et exploitation, rapports d'exploitation et exploitation des données, entretien et maintien en état des installations	écrit 1 h
Total		14 h

9.1 Dispositions transitoires

Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen avant l'entrée en vigueur de cette modification ont la possibilité de répéter une première fois, et le cas échéant, une seconde fois jusqu'à fin 2023 selon le chiffre 5.11 de la version du règlement du 2 mai 2013.

II

La présente modification entre en vigueur à la date de son approbation par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Glattbrugg, le 20 juin 2022

ASSOCIATION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DES EAUX

Le président



Heinz Habegger

Le directeur



Stefan Hasler

Payerne, le 20 juin 2022

GRUPE ROMAND POUR LA FORMATION DES EXPLOITANTS DE STATIONS D'ÉPURATION

Le président



Dr Philippe Vioget

La présente modification est approuvée.

Berne, le **07 JUL. 2022**

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI



Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue